

Compte-rendu du Conseil d'UFR du 11 octobre 2012

Présents :

Bruno Andreotti ; Anne Anthore ; Marc Apfel ; Céline Benoit ; Julien Browaeys ; Sylvain Chaty ; Pascal David ; Sara Ducci ; François Gallet ; Catherine Jacquard ; Jérôme Jovet ; Antoine Kouchner ; Philippe Schwemling.

Invités :

Atef Asnacios ; Yannick Giraud-Héraud ; Francis Richard (secrétariat de séance).

Ouverture de la séance à 9 h 15 par François Gallet.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- approbation du compte rendu du 17 septembre ;
- point d'information sur les CDD ;
- point d'information sur la commission des postes ;
- point d'information sur les entretiens budgétaires ;
- date du prochain conseil.

A 10 heures, la réunion sera élargie aux CS et CENS pour une discussion avec la commission consultative sur le projet d'université unifiée USPC.

1/ Approbation CR du 17 septembre

Moyennant un amendement proposé par Julien Browaeys et discuté en séance, le CR est adopté à l'unanimité des présents.

2/ Point sur les CDD

Les agents en CDD au sein de l'université ont reçu en juillet un courrier des services de la DRH annonçant que leurs contrats étaient prolongés jusqu'au 31 décembre, et qu'une décision sur la prolongation de ces contrats serait prise courant octobre. La présidence a rappelé qu'il s'agissait d'une mesure conservatoire, et que les traitements seront différenciés s'agissant d'emplois pérennes ou ponctuels.

Trois agents de l'UFR sont concernés : Carole Bruyère (gestion scolarité), Alexandre Di Palma (soutien technique à l'enseignement), et Semira Jdaïni (secrétariat et reprographie), chacun sur des postes pérennes.

Catherine Jacquard rappelle qu'une pétition circule, dans l'université et à l'UFR, à l'initiative d'enseignants-chercheurs de l'UFR de maths. Cette pétition sera transmise en fin de semaine à ses rédacteurs (T. Joly et R. Cori). S'exprimant au nom des élus BIATOSS du C-UFR, elle énonce un désaccord avec le point demandant le renouvellement des contrats à durée limitée plutôt que demander d'emblée des mesures de titularisation, du type ouverture de concours et accompagnement à la préparation. Elle demande qu'une motion rédigée par les élus BIATOSS de l'UFR soit mise aux voix du C-UFR.

Bruno Andreotti propose qu'une réponse soit apportée au courrier du président Berger, demandant un renouvellement de ces contrats ainsi qu'une titularisation selon les cas.

A la question de Julien Browaeys sur l'application de la loi dite Sauvadet aux 3 agents de l'UFR, Catherine Jacquard répond qu'ils ne répondent pas aux critères d'ancienneté sur le poste ou auprès du même employeur.

François Gallet répond qu'un CDI reste différent d'une titularisation par concours. Il rappelle que le rendez-vous fixé le 12 septembre avec Madame Sinanides (DRH) a été reporté sine die, et que les demandes qu'il a faites d'un nouveau rendez-vous sont restées lettre morte.

Marc Apfel lit la motion proposée ¹ :

« Début juillet, nos collègues en CDD ont reçu une lettre de la Direction des Ressources Humaines. Celle-ci leur explique qu'ils seront fixés sur leur avenir à l'Université Paris Diderot dans le courant du mois d'octobre : prolongation du CDD, ouverture du poste à concours, non renouvellement du contrat, pour des raisons de soutenabilité budgétaire au titre des années à venir.

Nous regrettons ces mesures et ne comprenons pas qu'elles puissent être envisagées sans une large information et une consultation de tous les personnels de l'université.

Cette situation nous inquiète car elle laisse nos collègues en CDD dans une situation très inconfortable. Nous rappelons que la présidence s'est engagée à donner une réponse courant octobre et espérons qu'il sera tenu compte du fait que les personnels BIATSS de l'UFR de physique en CDD occupent tous des postes pérennes. De plus, les personnels titulaires ne pourront pas supporter la charge de travail qu'occasionnerait la perte de ces emplois pérennes. Nos collègues en CDD doivent donc être renouvelés jusqu'à ce que l'université soit en mesure de les titulariser. »

Jérôme Jovet estime que la commission postes se réunit « en rafale », sans doute pour éviter que les membres de cette commission ne soient présents à chaque séance. Philippe Schwemling pense quant à lui que cela peut être pour travailler, pas pour « noyer le chien ».

Pascal David rappelle que le budget de l'Etat est en cours d'élaboration, et que l'université ne peut actuellement qu'improviser. Il pense que le budget de l'enseignement supérieur ne sera pas à hauteur des annonces faites (2,5 % d'augmentation).

La motion est adoptée à l'unanimité.

3/ Point sur la commission postes

En l'état des informations qu'il a reçues, François Gallet pense que le poste sur la procédure du 46.3 devrait être accepté, étant donné la situation particulière de l'UFR, concernant notamment la forme de la pyramide des âges et le vivier interne. Le poste AI d'informaticien devrait également être accepté. Il ne sait en revanche pas combien de postes de MCF seront ouverts. Bruno Andreotti craint qu'il n'y ait que 2 postes acceptés, compte tenu du classement du poste demandé par l'Institut Langevin.

4/ Point sur les entretiens budgétaires

Le 10 octobre la direction de l'UFR a été reçue par François Villa (VP Finances) dans le cadre de la préparation du budget 2013. L'effort demandé porte sur la réduction de 10 % des

¹ Telle qu'amendée par les discussions du C-UFR

HC, et de 7 % sur le fonctionnement de l'UFR. Le budget prévisionnel établi par Christine Lucciani semble en voie d'être accepté.

Pour préserver les crédits pédagogiques, François Gallet propose que les crédits de fonctionnement de l'UFR soient baissés de 20 %. Il propose que le prélèvement de 12 % sur les crédits des laboratoires soit discuté lors d'un prochain conseil : ce prélèvement sert aux actions communes (bibliothèque, magasin, stagiaires). Le reversement de crédits aux laboratoires, destinés à la rétribution des stagiaires, se révèle compliqué, du fait notamment de la DGG. Ce débat doit se tenir avant la fin de cette année.

Pascal David pense que les stages relèvent de la politique de l'UFR, qui ne doit pas être bloquée par des problèmes d'ordre technique. Il estime en outre que certains labos ne jouent pas le jeu, en proposant des stages à la limite inférieure des 3 mois calendaires.

A la question de Céline Moreau concernant les PPF, François Gallet répond que les appels d'offres auront lieu avant la fin de l'année pour les actions structurantes du prochain contrat (bibliothèque, salle blanche, plateforme numérique, campus spatial, microscope).

5/ Prochain C-UFR

François Gallet propose de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la validation des dossiers AERES et la discussion sur les heures complémentaires. La date de ce conseil sera arrêtée prochainement.

La séance est levée à 10 heures.